

*Le 21 janvier 1936, par devant Victor Gosselin Carey,
écuyer, Baillif, présents, etc.:*

**Ordonnance relative au Décès de Sa Majesté
le Roi Georges V.**

La Cour, vu le décès de notre Souverain Sire Georges V., d'heureuse mémoire, évènement douloureux qui eut lieu hier soir à Sandringham dans le Comté de Norfolk, qui lui a été communiqué par Son Excellence le

Lieutenant-Gouverneur, pour témoigner le profond respect et la vive affection dûs par les habitants de cette Ile à la mémoire de leur si bien-aimé Souverain, a, ouïes les conclusions de Officiers du Roi, ordonné et ordonne que les lieux d'amusement seront fermés et gardés fermés pendant aujourd'hui et le restant de la semaine terminant le 25 courant. Et est ordonné à tous et à chacun de se conformer à la présente Ordonnance à peine de punition à discrétion de Justice.